

LES Ateliers

DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Le Rhône :
une nouvelle dynamique territoriale
au service des Rhodaniens



Mardi 28 novembre 2017 - 14h00

Hôtel du Département du Rhône, Lyon

Les Ateliers des Départements : l'exemple du Département du Rhône

I. Une approche remaniée des solidarités

- A. Un nouveau Pacte territorial
- B. le Premier Schéma des solidarités

II. Tourisme et patrimoine : quels nouveaux contours pour l'attractivité du Rhône ?

- A. Le Plan Beaujolais, un plan de relance
- B. Le Geopark Beaujolais

Introduction

En août 2015, la loi NOTRe a fait réévaluer les politiques de toutes les collectivités.

Le principe de compétences partagées a été maintenu dans les domaines ayant un caractère transversal. Ainsi « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier ».

Les clauses générales de compétences ont été de nouveau supprimées pour le Département, toutefois, celui-ci peut toujours intervenir dans des domaines qui représentent un enjeu pour son territoire.. Il peut s'agir d'aides en faveur des communes ou des associations, ou de soutien à l'emploi local par exemple, dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat, du sport, du tourisme.

Avec l'émergence de la métropole Grand Lyon, le Département du Rhône a été amené à envisager la redistribution des compétences et de son action comme l'occasion d'aborder différemment l'action départementale.

C'est dans ce Département au périmètre rénové que s'est tenue la deuxième session des Ateliers des Départements de France. Le 28 novembre 2017, Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône, et Dominique Bussereau, Président de l'ADF, ont accueilli les forces vives locales pour un après-midi d'échanges à l'Hôtel du Département. L'occasion de rassembler les acteurs locaux pour discuter de cette nouvelle dynamique territoriale.

Les deux tables rondes ont donc traité de deux domaines d'application des politiques départementales : les solidarités et le tourisme.

I. Une approche remaniée des solidarités

A. Un nouveau Pacte territorial

Dans un objectif d'amélioration de l'équité dans la vision territoriale et de maîtrise des enveloppes budgétaires, l'aide accordée aux communes par le Conseil Départemental du Rhône a fait peau neuve. Aujourd'hui le Département s'engage auprès des communes et des intercommunalités à travers le PACTE, Partenariat auprès des collectivités de notre territoire.

La nouvelle procédure prend la forme d'un appel à projet annuel auquel toutes les communes et tous les groupements de communes peuvent répondre. Cette politique d'aide contractuelle prend en compte le nouveau périmètre issu de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe ainsi que le contexte budgétaire de baisse des dotations de l'Etat. Ce pacte fait du Département un partenaire privilégié des communes et permet de renforcer le rôle des élus départementaux sur leur canton.

Les mesures phares de la procédure :

- une avance de trésorerie en faveur des collectivités avec des paiements intervenant rapidement après la signature de conventions entre le Département et les collectivités concernées ;
- des crédits de paiement annuels et non plus pluriannuels ;
- un contrôle a posteriori qui permettra le cas échéant de recouvrer tout ou partie des subventions indûment versées.

Cette année, le dispositif complet a été dématérialisé : chaque collectivité, qui a répondu, a déposé son dossier sur le site internet du Rhône, dans une logique de simplification et de développement durable.

Le Département a reçu 294 dossiers d'appels à projets regroupés sur 142 communes, 8 EPCI et 19 Syndicats, pour un montant des investissements global s'élevant à 122 M€.

Parmi ceux-ci, le Département du Rhône a décidé de soutenir plus de 210 opérations sur l'ensemble de son territoire, pour un montant total de 11,4M€ concernant uniquement l'appel à projets 2017.

Dans sa globalité, c'est près de 28,8 M€ d'investissements que le Département du Rhône va réaliser à l'attention des communes et de leurs groupements, soit 36 % des dépenses réelles d'investissement, et une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2016.

B. Le Premier Schéma des solidarités

L'approche des solidarités a d'abord été remaniée au niveau humain : pour la première fois la collectivité a choisi d'engager et de conduire un nouveau Schéma des Solidarités 2016 – 2021 en collaboration et au service des habitants afin de les accompagner tout au long de leur vie.

Ce schéma permettra de définir la politique d'action sociale et médico-sociale du territoire, et de veiller ainsi à la cohérence des actions menées par les différents acteurs compétents (que sont l'Etat, les organismes de sécurité sociale, les collectivités territoriales, les associations...). Le Département, par souci d'adaptation optimale aux besoins des Rhodaniens, a été découpé en quatre territoires de solidarité.

Ce Schéma se veut transversal et global. Le Département le caractérise ainsi par quatre grandes orientations applicables à tous et tous âges :

- favoriser une intervention adaptée aux besoins des habitants ;
- développer et promouvoir une offre de service de qualité ;
- construire des réponses innovantes ;
- mettre en œuvre le schéma en associant habitants et partenaires.

Ces orientations correspondent à quatre applications concrètes :

- apporter une meilleure information et un accompagnement de qualité
- affirmer la prévention comme une priorité dans les missions enfance-famille
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- renforcer la politique d'autonomie

47 fiches d'action exposant les dispositions d'application dans l'ensemble des thématiques ont été publiées. Parmi celles-ci on retrouve par exemple un travail sur la refonte de la politique d'aide à domicile, avec la mise en place d'une Prestation de compensation du handicap d'urgence, équivalent à 30 heures d'aide mensuelle, simulateur d'obligation alimentaire.

La transversalité doit aussi s'appliquer entre les différents domaines de solidarité. Ainsi, l'intérêt général prime, pour que soit assurée une coordination dans la mise en œuvre des politiques publiques, et ce grâce à une mobilisation commune des collectivités territoriales et leurs partenaires.

II. Tourisme et patrimoine : quels nouveaux contours pour l'attractivité du Rhône ?

A. Le Plan Beaujolais, un plan de relance

Le Conseil Départemental du Rhône s'est engagé auprès des partenaires, Région Auvergne Rhône-Alpes et EPCI, dans la mise en place d'un plan Beaujolais 2017-2021. Les trois espèrent ainsi favoriser l'image d'un vignoble moderne, de qualité et performant économiquement et environnementalement, pour une véritable relance économique du Beaujolais. Il s'agit d'un plan pluri-annuel lancé en 2017.

D'un budget global de 5 millions d'euros, le Plan Beaujolais repose sur 4 grands axes :

- Restructurer et moderniser le vignoble par la relance de l'investissement et assurer la transmissibilité du patrimoine viticole.
- Dynamiser les ventes par un renforcement des actions de commercialisation
- Restaurer l'image et renforcer la notoriété du vignoble
- Accompagner et former les professionnels dans la définition de leur stratégie d'entreprise.

Depuis la mise en œuvre du Plan Beaujolais, 81 dossiers ont été accompagnés pour un montant total de subventions de 672 000 €. Ces aides ont notamment permis d'investir dans du matériel ou encore de soutenir des actions de conseil destinés à développer des stratégies d'entreprises.

Par ailleurs, suite à l'épisode de grêle de l'été 2016, une aide pour les viticulteurs touchés a été intégrée au plan Beaujolais.

B. Le Geopark Beaujolais

Profitant de nouvelles tendances touristiques, les collectivités rhodaniennes favorisent un tourisme innovant : le géotourisme. Connue dans le monde entier pour ses vins et son vignoble, le Beaujolais a hérité d'une des géologies les plus riches et complexes de France.

Ainsi, depuis la fin de l'année 2012, le Syndicat Mixte du Beaujolais a engagé une réflexion autour de la démarche Geopark.

Le Syndicat mixte rassemble les 4 intercommunalités du Pays Beaujolais, soit plus de 220 000 habitants répartis sur 128 communes. Il traite des thèmes de l'aménagement du territoire (SCoT), du développement local (démarche Geopark en Beaujolais, politique d'accueil), du développement rural (charte forestière) ...

Le label Geopark peut s'appliquer sur les territoires à l'héritage géologique important pour sa qualité scientifique, esthétique et pédagogique. Sont aussi pris en compte les pratiques sociales passées et actuelles, ainsi que les savoir-faire traditionnels et les sites d'intérêt archéologique, historique ou culturel. Cette dimension large fait du Geopark un véritable « projet de territoire » (Syndicat mixte du Beaujolais).

Créé en France en 2000, ce label s'est développé à travers le monde, jusqu'à être intégré en tant que programme de l'UNESCO en novembre 2015. On parle donc désormais de "UNESCO Global Geoparks" ou "Géoparcs Mondiaux de l'UNESCO".

Le Geopark du Beaujolais est donc depuis novembre 2016 candidat au label Unesco Global Geopark.

Depuis, le Beaujolais a été officiellement labellisé UNESCO Global Geopark le 17 avril 2018. Cette marque vient reconnaître le caractère remarquable du patrimoine du Beaujolais et aide à sa valorisation et donc sa protection.

Preuve également de la richesse du Beaujolais et de l'importance de la mobilisation de l'ensemble du territoire, le Geopark Beaujolais a reçu en septembre 2017 une distinction le plaçant parmi les 26 Sites Touristiques Emblématiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le label présente un triple intérêt :

- La mise en avant d'une démarche fédératrice et innovante dans les perspectives de développement
- La valorisation et préservation de la diversité géologique
- La présentation au grand public du patrimoine géologique du territoire.